

Le projet de plan de rénovation énergétique de l'habitat

Synthèse de la concertation en Pays de la Loire

En Pays de la Loire, la concertation a rencontré un grand succès et a suscité des attentes fortes. Au total, plus de 170 personnes ont participé aux réunions organisées sur le territoire sous l'égide des préfets de département.

Les débats ont mis en évidence quelques inquiétudes et proposent d'améliorer le plan sur plusieurs points :

- **Attention à porter aux propriétaires bailleurs** : plusieurs départements s'accordent à dire que les objectifs du plan focalisent uniquement sur les propriétaires occupants au détriment des propriétaires bailleurs. En lien avec cette observation, ils demandent de revoir les dispositifs d'aide aux propriétaires bailleurs trop restrictifs, trop complexes et pas assez incitatifs.

- **Attentes fortes d'aides plus incitatives aux ménages hors plafond ANAH**

- **Plaidoyer pour une stabilité des aides** : il a été rappelé l'importance d'avoir une visibilité à moyen terme sur les évolutions des aides financières à la fois pour les professionnels du bâtiment et les particuliers. Dans le même ordre d'idée, les copropriétés pourraient bénéficier d'un dispositif qui figerait les aides à un moment donné (arrêté préfectoral ou autre) sur la base d'un programme de travaux arrêté qui permettrait de faciliter la mise en œuvre de ces travaux.

- **Prise en compte de toutes les typologies de travaux** : financer tous types de travaux dès lors que leur efficacité est reconnue (même un changement d' huisserie pour une fenêtre performante par exemple).

- **Maintien du dispositif eco-PTZ et le faire évoluer vers une plus grande simplification**

- **Lancement d'un plan de communication fort et permanent sur la nécessité de rénover mais pas de marque commune** : l'ensemble des acteurs souhaite un plan de communication fort et permanent sur la nécessité de rénover en identifiant les cibles et en adaptant les messages de communication. Par contre, la création d'une nouvelle marque commune du type RGE, EIE, n'est pas utile et risque de créer de la confusion, il suffit de revaloriser les dispositifs existants.

- **Construction d'un guichet unique en s'appuyant sur le tissu local existant** : la complémentarité des missions des différents acteurs est soulignée (EIE, PRIS-ANAH, ADIL, CAUE). Les collectivités souhaitent avoir une marge de manœuvre pour construire leurs plateformes en proposant un socle de missions obligatoires et des missions optionnelles.

- **Réticence forte à la mise en place d'une politique industrielle de rénovation des passoires thermiques et de lutte contre la précarité énergétique** : globalement, les collectivités et les organisations professionnelles sont très réticentes à cette action pour plusieurs raisons. Ils craignent que ces dispositifs soient gérés par de grosses entreprises qui sous-traitent la réalisation à de micro-entreprises peu expérimentées. L'exemple du programme des certificats d'économie d'énergie (CEE) sur l'isolation des combles à 1 euro est donné, avec un retour négatif sur l'efficacité des travaux, le coût réel du travail et sur le tissu local des entreprises du bâtiment.